

De l'explication de texte

par Jean Cancès

L'*explication de texte* reste l'exercice essentiel de la classe de français, mais, depuis de trop nombreuses années, cet exercice connaît des vicissitudes diverses pour de multiples raisons : interprétations abusives auxquelles se sont prêtés les programmes et les instructions, utilisation aberrante des progrès de la linguistique, ou mésusage des données sur l'échec scolaire... Pourtant, dans le cadre des finalités et des objectifs généraux de l'enseignement du français, la nature d'une explication de texte et les objectifs opérationnels qui en résultent découlent nécessairement des cinq facteurs qui la déterminent : la dualité de l'énoncé, l'effet sémantique qu'il crée, l'effet impressif qu'il suscite, la nécessité de distinguer ce qui est objectif et ce qui subjectif, et la spécificité de cet objet d'étude qu'il constitue.

Par nature, un énoncé n'est pas un ensemble¹ de mots, mais exprime un ensemble de jugements² unis par des rapports sémantiques, c'est-à-dire des rapports de sens comme la

¹. Un *ensemble* est une collection, un rassemblement, d'objets quelconques, appelés *éléments*, animés ou inanimés, concrets ou abstraits : on dit qu'un élément *appartient* à un ensemble, qu'un ensemble *comprend n* éléments. Par exemple, chaque élève d'un lycée est un élément de l'ensemble des élèves de ce lycée ; l'honnêteté est un élément de l'ensemble des vertus morales. L'extension d'un ensemble est la totalité des éléments qui le composent : définir un ensemble en extension consiste à énumérer tous les éléments qui le composent, sans exception. Par exemple, l'extension d'une classe d'un lycée est composée de la totalité des élèves de cette classe. La compréhension d'un ensemble est la totalité des qualités qui caractérisent tous les éléments de l'ensemble, sans exception : définir un ensemble en compréhension consiste à indiquer toutes les caractéristiques, sans exception, qui appartiennent à tous les éléments de l'ensemble, sans exception ; par contre, en mathématique, l'usage veut que, pour définir un ensemble en compréhension, ne soit indiqué que le minimum indispensable, ce qui a comme conséquence que, si un ensemble peut être défini par une seule caractéristique parce qu'elle est une caractéristique des seuls éléments de cet ensemble, l'ensemble sera défini par cette seule caractéristique, même si sa définition en compréhension comporte d'autres caractéristiques. Par exemple, tous les élèves d'un lycée ont en commun des propriétés comme *être vivant*, *être élève de tel lycée*, etc. Ainsi, dire qu'un élément *appartient* à un ensemble veut dire que cet élément possède les qualités qui caractérisent tous les éléments de cet ensemble. Par exemple, dire *la robe est bleue* veut dire que la robe possède les qualités de l'ensemble *bleu*, c'est-à-dire, en l'occurrence, qu'elle possède la couleur « bleu ». Lorsque tous les éléments d'un ensemble X appartiennent à un autre ensemble Y, cet ensemble X constitue un sous-ensemble de Y : on dit qu'un ensemble X est un *sous-ensemble* d'un ensemble Y, ou qu'un ensemble X est *inclus* dans un ensemble Y. Par exemple, les élèves de seconde du lycée Z constituent un sous-ensemble de l'ensemble des élèves de ce lycée. Ainsi, dire qu'un ensemble *est inclus* dans un autre ensemble veut dire que cet ensemble possède les qualités qui caractérisent tous les éléments de cet ensemble. Par exemple, dire *les hommes sont mortels* veut dire que tous les éléments de l'ensemble des hommes possèdent les qualités de l'ensemble *mortel*, c'est-à-dire, en l'occurrence, qu'ils meurent. Une *classe* est un ensemble défini en compréhension.

². Le jugement est l'opération intellectuelle, ou le résultat de cette opération, qui consiste à affirmer ou à nier l'existence d'une relation entre deux concepts : le jugement consiste à indiquer quelque chose à propos de quelque chose. Un concept est la totalité des traits pertinents qui définissent une classe, c'est-à-dire la totalité des caractéristiques qui appartiennent à tous les éléments, sans exception, de cette classe, qui permettent de ranger un élément dans cette classe, de dire qu'un élément appartient à cette classe, ou n'appartient pas à cette classe. Par exemple, le concept de voiture est constitué par l'ensemble des caractéristiques communes à toutes les voitures, sans exception. Ainsi, fait partie du concept de voiture le trait *se déplacer sur terre*, par opposition à un bateau ou à un avion, mais non les traits qui concernent la couleur, la forme ou la nature du propulseur, car ces dernières caractéristiques varient selon les voitures. Les concepts indiquent soit un être du monde, comme les concepts de *table* ou de *chat*, soit une qualité, c'est-à-dire une caractéristique, d'un être du monde, comme les concepts de

cause, « être l'auteur de l'action », ou « indiquer la matière ». Mais, comme, dans le cadre de la langue, le véhicule nécessaire des jugements et des rapports sémantiques établis entre eux est constitué par les signes linguistiques³ et les rapports grammaticaux⁴ établis entre eux, un énoncé est, par nature, un ensemble de propositions, au sens logique⁵, entre lesquelles sont établis, explicitement ou implicitement, des rapports grammaticaux qui expriment les rapports sémantiques qui les unissent. En conséquence, un énoncé comprend deux composantes : d'une part, les jugements et les rapports sémantiques établis entre eux, et, d'autre part, les signes linguistiques et les rapports grammaticaux établis entre eux, qui en constituent le véhicule nécessaire. Ainsi, ce qui peut être appelé le *support informatif* est constitué par les signes linguistiques et les caractéristiques de leur mise en œuvre, tels la forme phonique qui constitue le signifiant du signe linguistique, les rapports grammaticaux utilisés, la longueur des phrases, les figures de style, la versification.

En conséquence, un énoncé résulte d'un triple choix effectué par l'auteur⁶ de l'énoncé. D'une part, l'auteur de l'énoncé choisit les informations qui figureront dans l'énoncé : dire *le*

beau ou de *beauté*, soit une relation, comme les concepts de *cause* ou de *conséquence*. La compréhension d'un concept est la totalité des traits pertinents qui le constituent ; l'extension d'un concept est la totalité des êtres auxquels il s'applique. Par exemple, la compréhension du concept d'*homme* est constituée par la totalité des traits pertinents qui caractérisent tous les hommes, qui sont communs à tous les hommes, sans exception ; l'extension du concept d'*homme* est constituée par la totalité des hommes.

³. Le signe linguistique est l'association indissociable d'un *signifiant*, c'est-à-dire d'une suite de sons, qui peut être transcrit par écrit, et d'un *signifié*, c'est-à-dire de l'ensemble des concepts qui sont associés à cette suite de sons : par exemple, la suite des sons [stilo] désigne une espèce d'instrument pour écrire. Il se présente sous la forme d'un mot simple, telle *pomme* ou *maison*, ou d'un mot composé, telle *pomme de terre* ou *timbre-poste*.

⁴. Le rapport grammatical est le rapport que l'esprit humain a la faculté d'établir entre des signes linguistiques : ce rapport peut être un rapport d'égalité, c'est-à-dire une coordination ou une juxtaposition, ou un rapport de dépendance, appelé *rapport de subordination*, c'est-à-dire une fonction, tel le rapport qui est indiqué par la fonction sujet ou la fonction complément circonstanciel de cause. Par exemple, dans la phrase *la ville est détruite par les ennemis*, *ennemis* a la fonction de *complément d'agent* par rapport à *est détruite* ; dans la phrase *les ennemis détruisent la ville*, *les ennemis* a la fonction de *sujet* par rapport à *détruisent*. Le rapport d'égalité est l'espèce du rapport syntaxique qui consiste dans le fait que deux ou plusieurs termes jouent le même rôle par rapport à un même troisième terme. Par exemple, deux termes qui ont la même fonction par rapport à un même troisième terme ont entre eux un rapport d'égalité. Par analogie, bien qu'il n'existe pas de rapport syntaxique entre deux phrases, l'usage considère que deux phrases consécutives d'un paragraphe sont dans un rapport d'égalité, puisqu'elles jouent le même rôle par rapport à un même troisième terme, le paragraphe. Par exemple, dans la phrase *Estelle, Pierre et Paul dorment*, *Estelle* et *Pierre* sont dans un rapport d'égalité, parce qu'ils jouent le même rôle par rapport à un même troisième terme, puisqu'ils sont tous deux sujets de *dorment* ; ils sont juxtaposés, parce que le rapport d'égalité n'est pas marqué par un signe linguistique ; *Pierre* et *Paul* sont dans un rapport d'égalité, parce qu'ils jouent le même rôle par rapport à un même troisième terme, puisqu'ils sont tous deux sujets de *dorment* ; ils sont coordonnés, parce que le rapport d'égalité est marqué par un signe linguistique, en l'occurrence la conjonction de coordination *et*.

⁵. La proposition, au sens logique et non grammatical du terme, est l'énoncé verbal qui exprime un jugement, c'est-à-dire qui dit quelque chose à propos de quelque chose, par opposition à un mot isolé, une interrogation, un ordre, un souhait. Mais comme une proposition, en linguistique, peut être considérée comme formée d'un contenu propositionnel, le noyau de la phrase de base en grammaire générative, et d'une modalité d'énonciation, ces éléments, à l'exception d'un mot isolé, peuvent être assimilés à des propositions pour l'explication de texte. Les modalités d'énonciation sont au nombre de quatre : l'assertion, l'interrogation, l'injonction, qui correspond aux ordres et aux défenses, et l'exclamation. Les modalités d'énonciation déterminent le type de phrase. L'*énonciation*, est la mise en œuvre individuelle, écrite ou orale, du code de la langue pour réaliser un énoncé. La situation d'énonciation, ou contexte situationnel, ou situation, est constituée par l'ensemble des facteurs extralinguistiques qui interviennent dans la réalisation d'un énoncé, notamment les conditions de temps et de lieux et les personnes en jeu, c'est-à-dire l'auteur de l'énoncé et, éventuellement, le ou les destinataires, et, dans certains cas, l'auditoire.

⁶. Alors que l'*auteur* est l'être physique qui a produit le texte de l'énoncé, le *locuteur* est l'être qui est présenté, dans l'énoncé, comme *celui qui apporte les informations que contient l'énoncé, qui indique ce qui est dit dans l'énoncé* ; l'*énonciateur* est l'être à qui est attribué dans l'énoncé le contenu sémantique de ce qui est

ciel est bleu ou dire *le ciel est gris*, dire *il réussit parce qu'il travaille* ou dire *il travaille parce qu'il réussit* ne décrivent pas le même état du monde. D'autre part, il organise les informations en un nombre variable de propositions et choisit leur succession : par exemple, l'énoncé, formé de deux propositions, *Les élèves travaillent. En conséquence, ils réussissent* donne les mêmes informations que l'énoncé, formé d'une seule proposition, *Le travail des élèves entraîne leur réussite*, mais le premier énoncé présente un raisonnement, le deuxième une affirmation qui peut être utilisée dans un autre raisonnement. Enfin, il choisit la formulation effective des propositions, c'est-à-dire le support informatif : utiliser le terme de *voiture* ou de *coupé*⁷, pour désigner le même objet du monde, le même référent⁸, ne dit pas la même chose ; l'homophonie⁹ de *verre* et de *vers*¹⁰, dans *Nuit rhénane* d'Apollinaire permet de passer du domaine de la soirée dans une auberge au domaine de la poésie. Ces trois choix, qui sont en interaction¹¹, résultent des différentes contraintes qui s'exercent sur la production¹² de tout énoncé¹³. D'une part, le choix des informations et des liens sémantiques qui les unissent relève de ce qui peut être appelé les *contraintes informatives*. D'autre part, le choix des propositions et leur organisation dans l'énoncé relèvent de deux contraintes : ce qui peut être appelé les *contraintes linguistico-sémantiques*¹⁴ concerne la transformation des

dit. Selon les énoncés, l'auteur, le locuteur et l'énonciateur peuvent se confondre ou être représentés par des êtres différents. Dans un énoncé fictionnel, le locuteur, s'il n'est pas l'un des personnages, est appelé *narrateur*.

7. Un *coupé* est une automobile à deux portes et qui ressemble à une voiture de sport. *In Robert*.

8. Par nature, un signe linguistique, quand il est employé dans une phrase, désigne un être, animé ou inanimé, du monde réel ou imaginaire : l'élément du monde qu'un signe linguistique employé dans une phrase désigne est appelé le *référent* : le référent est extralinguistique.

9. L'homophonie est le fait de se prononcer de la même façon.

10. « Mon verre s'est brisé comme un éclat de rire » Apollinaire, *Alcools*, « Rhénanes », « Nuit rhénane ».

11. L'*interaction* est l'action réciproque de deux ou plusieurs phénomènes.

12. Le verbe *produire*, comme le nom *production*, est usuellement employé pour désigner la création d'un énoncé, bien que la réalisation d'un énoncé n'ait aucun rapport avec la production d'un bien matériel : l'élaboration d'un énoncé n'est en rien comparable à la fabrication d'un objet, ne serait-ce que parce qu'elle dépend, pour une large part, de processus inconscients. Le phénomène de conscience est le phénomène qui fait que quelqu'un pose comme distinct de lui ce dont il a conscience : les phénomènes conscients sont ceux que la personne éprouve en sachant qu'elle les éprouve, comme le fait de manger ou de souffrir ; les phénomènes inconscients sont ceux que la personne éprouve sans le savoir, comme le sont souvent certains désirs.

13. La production d'un énoncé dépend des contraintes de l'*univers de discours*, c'est-à-dire des contraintes du code de la langue, des contraintes de la situation d'énonciation, dont l'auteur est l'une des composantes, notamment sur le plan psychologique, et des contraintes rhétoriques. Ces trois contraintes, qui définissent l'univers de discours, constituent les *facteurs de la production* d'un énoncé. Ces différentes contraintes qui s'exercent sur la production d'un énoncé entraînent de nombreux choix, tel le choix du sujet de l'énoncé, du genre ou du type de texte, mais tous ces choix se traduisent dans le triple choix que doit effectuer l'auteur de l'énoncé, le choix des informations, le choix de leur organisation en propositions et le choix du support informatif. Par exemple, l'ordre du récit et les anachronies, analepses et prolepses, qui peuvent le caractériser se traduisent dans la structure de l'énoncé ; la vitesse du récit et sa fréquence modifient le sens de l'énoncé.

14. Les contraintes linguistico-sémantiques ne modifient pas le choix des informations, et ne concernent pas le support informatif. Elles concernent l'organisation des informations en propositions, c'est-à-dire qu'elles déterminent les propositions qui figureront effectivement dans l'énoncé. Le principe directeur des contraintes linguistico-sémantiques est de dégager linguistiquement l'essentiel pour la suite des idées, ce qui les distingue de la mise en valeur purement rhétorique d'un terme. Les contraintes linguistico-sémantiques sont, pour l'essentiel, au nombre de trois. La division phrastique, qui s'accompagne nécessairement du choix du thème, c'est-à-dire de l'information apportée par la phrase, est le choix de la division en phrases de l'énoncé : plusieurs propositions peuvent figurer dans une même phrase, ou être séparées entre des phrases différentes, selon que le locuteur considère qu'elles forment un tout pour la suite des idées, ou que chaque proposition constitue un élément de la suite des idées. Le choix des posés et des présupposés, dans le cadre de la phrase, détermine ce qui constitue l'enchaînement des phrases, c'est-à-dire l'enchaînement des idées. La sélection du verbe-noyau, c'est-à-dire du verbe non subordonné et de son sujet permet de privilégier l'élément présenté comme essentiel pour la suite des

informations en un nombre variable de propositions ; ce qui peut être appelé les *contraintes structurales* concerne la structure de l'énoncé¹⁵. Enfin, l'auteur choisit la formulation linguistique effective des propositions et des rapports qui les unissent : ce qui peut être appelé les *contraintes stylistiques* concerne le choix du support informatif. À ces différentes contraintes s'ajoutent les *contraintes typographiques*¹⁶ et les *contraintes de langue*, qui portent sur la grammaire et l'orthographe, mais, dans la mesure où ces deux contraintes dépendent du code typographique et du code de la langue, elles ne laissent guère de place à un choix¹⁷, quelle que soit leur importance pour l'intelligibilité de l'énoncé, c'est-à-dire pour le fait qu'un énoncé soit plus ou moins facilement compris. Ainsi, les différents choix effectués par l'auteur de l'énoncé pour le produire se traduisent par l'existence d'un énoncé qui se présente, nécessairement, sous la forme d'un ensemble de propositions¹⁸ unies par des rapports grammaticaux qui expriment les rapports sémantiques, et organisées en ensembles hiérarchisés, qui se succèdent selon un certain ordre.

idées. Éventuellement, d'autres facteurs peuvent entrer en compte. Les choix qui résultent des contraintes linguistico-sémantiques ont comme conséquence de modifier l'enchaînement des idées, l'enchaînement des informations, mais non les informations elles-mêmes, puisque des formulations différentes peuvent être logiquement équivalentes, c'est-à-dire avoir les mêmes conditions de vérité, apporter les mêmes informations. Ces contraintes jouent un rôle essentiel dans le sens du texte, dans ce qu'il dit, et, plus encore, dans la détermination de l'orientation de l'énoncé : selon l'utilisation qui en est faite, un énoncé peut porter sur un sujet ou sur un autre ; l'idée générale peut être facile à comprendre ou quasiment indécidable.

¹⁵. La structure d'un énoncé est l'organisation des propositions qui le composent en ensembles hiérarchisés de propositions consécutives, dans le respect de leur ordre de succession.

¹⁶. La *typographie* d'un texte est la manière dont un texte est écrit, imprimé : taille et forme des lettres, mise en page, c'est-à-dire répartition du texte imprimé et des blancs sur la page, etc.

¹⁷. Quand, dans le cadre des contraintes qui déterminent la production d'un énoncé, une structure syntaxique a été choisie, l'auteur de l'énoncé est amené à respecter les règles qui régissent son emploi, telle l'utilisation du subjonctif après *afin que*. De même, la ponctuation dite logique, c'est-à-dire la ponctuation destinée à faciliter la compréhension d'un texte, obéit à des règles précises, dont le respect permet une bonne communication. Seule la ponctuation dite expressive, qui s'ajoute à la ponctuation logique, peut permettre d'apporter quelques nuances à l'énoncé, dans des cas très limités.

¹⁸. Chaque proposition exprime un ou plusieurs jugements véhiculés par un support informatif. Une proposition, en logique, peut toujours s'analyser en deux termes : est appelé *sujet* ce à propos de quoi on affirme ou nie quelque chose, est appelé *prédicat* la qualité qui est affirmée ou niée du sujet ; le verbe *être*, dont le seul rôle est de relier grammaticalement le sujet au prédicat, est appelé la *copule*. Par exemple, dans la proposition *le ciel est bleu*, *ciel* est le sujet ; *bleu*, le prédicat ; *est*, le verbe copule *être*. De même, dans la proposition *le professeur lit un livre avec attention*, *le professeur* est sujet ; *lit*, qui peut être formulé sous la forme *est lisant*, un *livre avec attention*, prédicat. Par opposition aux verbes d'action, les verbes copules, ou verbes d'état, sont les verbes dont le seul rôle grammatical est de relier un attribut au sujet : les verbes copules sont le verbe *être* et ses variantes, comme *sembler*, *paraître*, *devenir*, *rester*, *demeurer*, lorsque ces verbes sont construits avec un attribut du sujet. Au point de vue grammatical, le sujet logique est sujet du verbe être, et le prédicat attribut du sujet. La proposition simple est la proposition qui, en raison de la formulation linguistique utilisée, n'énonce qu'un seul jugement, c'est-à-dire ne comporte qu'un sujet et qu'un prédicat. Ce jugement qui est réalisé dans et par la formulation linguistique est dit un *jugement actuel*, parce qu'il est réalisé par la formulation même de la proposition, au moment où elle est prononcée. Par exemple, sont des propositions simples les propositions suivantes : *Paris est en France* ; *La Fontaine et Boileau étaient des amis*, puisque les deux sujets grammaticaux ne constituent qu'un sujet logique, auquel s'applique le prédicat *des amis*. Par contre, la proposition composée est la proposition qui, en raison de la formulation linguistique utilisée, énonce plusieurs jugements actuels. En conséquence, elle comporte, sous une forme ou sous une autre, plusieurs sujets ou prédicats. Par exemple, la proposition *La Fontaine et Boileau sont des poètes* est une proposition composée, parce que *La Fontaine* et *Boileau* constituent deux sujets logiques, puisque le prédicat s'applique à chacun d'eux séparément.

Puisqu'un énoncé est, par nature, un ensemble de propositions, au sens logique, entre lesquelles sont établis, explicitement ou implicitement, des rapports sémantiques véhiculés par des rapports grammaticaux, tout énoncé institue un état du monde, qui constitue *l'univers du discours*¹⁹, que le monde décrit soit présenté comme l'état du monde réel ou l'état d'un monde imaginaire. L'état du monde décrit dans un énoncé n'existe que dans et par l'énoncé, puisqu'il est créé par l'énoncé, même si cet état du monde est présenté comme une description plus ou moins précise du monde réel, parce que les *mots* ne sont pas les *choses* : même dans le cas où un énoncé décrit le monde réel, l'état du monde décrit dans l'énoncé ne se confond pas avec le monde réel lui-même. Aux informations qui constituent l'univers du discours s'ajoutent les informations sur l'auteur de l'énoncé qui résultent des modalités d'énoncé²⁰.

Mais l'état du monde créé par l'énoncé ne résulte pas seulement des jugements et des rapports qui les unissent, il résulte aussi du support informatif, parce que le fait que le support informatif soit le véhicule nécessaire des jugements qui composent l'énoncé et des rapports qui les unissent ne signifie pas que ce support informatif ne soit qu'un véhicule dont la nature est indifférente. En effet, le support informatif, en lui-même et indépendamment des jugements qu'il véhicule, possède des caractéristiques, notamment stylistiques et phoniques, qui interfèrent avec ces jugements. En conséquence, les jugements et les rapports sémantiques établis entre ceux que véhicule le support informatif ne sont qu'un élément du contenu sémantique de l'énoncé et, plus généralement, des effets qu'un énoncé est susceptible de produire sur celui qui en prend connaissance. Par exemple, la polysémie²¹ joue un rôle essentiel dans le sens d'un énoncé : le mot *loi* évoque à la fois la loi morale et la loi scientifique²² ; le mot *ensemble*²³ évoque, malgré son sens mathématique, la présence d'au moins deux éléments. Ainsi, en raison du double rôle du support informatif, l'univers du discours institué par un énoncé, c'est-à-dire l'univers du discours et les modalités d'énoncé, comprend deux composantes : ce qui peut être appelé la *suite des idées*²⁴ est la partie du sens qui résulte exclusivement des jugements véhiculés par les propositions et des rapports sémantiques établis entre eux²⁵ ; ce qui peut être appelée la *composante adjonctive* est la

19. Alors que *l'univers de discours* est constitué par les contraintes qui s'exercent sur la production, et la prise de connaissance d'un énoncé, *l'univers du discours* est l'état du monde décrit dans un énoncé.

20. Du point de vue des informations que contient un énoncé, la linguistique distingue l'univers du discours à proprement parler et les informations sur l'auteur de l'énoncé qui résultent des *modalités d'énoncé*. Les modalités d'énoncé sont les éléments linguistiques qui indiquent les caractéristiques de l'attitude de l'auteur de l'énoncé à l'égard du contenu de l'énoncé. Ces modalités concernent trois domaines : le domaine affectif, le domaine des jugements de valeur (modalisateurs axiologiques) et le domaine de l'adhésion de l'auteur de l'énoncé à son énoncé. Mais ne sont considérés comme *modalités d'énoncé* que les éléments qui se traduisent dans l'énoncé par des marques de nature linguistique. À vrai dire, cette distinction, sans doute vraie du point de vue linguistique, ne semble pas très pertinente pour l'étude de l'énoncé, puisqu'elle ne retient comme éléments de la subjectivité que les aspects linguistiques. En outre, puisque l'auteur de l'énoncé est un élément de l'univers décrit, il fait partie, à ce titre de l'univers décrit et, donc, de l'univers du discours.

21. La polysémie est le fait qu'un élément, mot, phrase, énoncé, comporte plusieurs sens, plusieurs interprétations.

22. La loi morale, comme « Tu ne tueras point » constitue un commandement ; la loi au sens physique indique un rapport entre des variables, comme $E=MC^2$.

23. Un ensemble, en mathématiques, comprend de 0 à une infinité d'éléments. L'ensemble vide est l'ensemble qui contient 0 élément.

24. Dans l'expression *suite des idées*, le mot *idée* est employé au sens usuel et le plus général du terme pour désigner le sens de toute proposition, quelle que soit la nature de son contenu sémantique, idée à proprement parler, fait, sentiment : la proposition peut indiquer une conception intellectuelle, comme *tout pouvoir corrompt* ; une opinion, telle une opinion politique, un sentiment, comme *je suis heureux*, un fait, comme *la terre est ronde*.

25. La *suite des idées* présente un double aspect : la *composante informative* à proprement parler, et la *structuration* de cette composante.

partie du sens qui résulte du support informatifs, c'est-à-dire des signes linguistiques et de leur mise en oeuvre²⁶.

Comme toutes les propositions d'un ensemble de propositions sont composées, chacune, d'un sujet, qui indique ce dont on parle, et d'un prédicat, qui indique ce qu'on en dit, le sens de l'ensemble de propositions que constitue un énoncé peut être caractérisé par ce dont il parle, c'est-à-dire par ce à propos de quoi cet ensemble dit quelque chose, et par ce qu'il en dit, c'est-à-dire par le type de caractéristiques qui est indiqué. Il est possible d'appeler *domaine concerné* ce dont parle un ensemble de propositions, c'est-à-dire ce à propos de quoi il dit quelque chose, et *perspective d'étude* l'angle sous lequel le domaine concerné est étudié, l'aspect sous lequel il est examiné, c'est-à-dire la catégorie de caractéristiques qui est utilisée pour le décrire, comme l'esthétique, la forme, la couleur, la finance, la psychologie, la sociologie ou la philosophie²⁷. Aussi, pour caractériser sémantiquement le contenu d'un ensemble de propositions, est-il nécessaire d'indiquer, au minimum, le domaine concerné et la perspective d'étude, y compris, éventuellement, pour la valeur symbolique²⁸. Il est possible d'appeler *objet* d'un ensemble de propositions la proposition qui indique le domaine concerné et la perspective d'étude. Par exemple, *l'objet* du texte sur l'esclavage emprunté à *L'Esprit des lois*²⁹ de Montesquieu pourrait se formuler sous la forme *la valeur des arguments en faveur de l'esclavage*. De même, *l'objet* de l'extrait de *La Nouvelle Héloïse*³⁰ où J. J. Rousseau évoque la promenade sur le lac de Julie et Saint-Preux pourrait se formuler sous la forme *les sentiments des personnages au retour de leur promenade sur le lac*.

Mais le fait que l'univers du discours résulte des choix de l'auteur de l'énoncé a aussi comme conséquence que l'univers du discours n'est pas le simple constat d'une réalité préexistante, mais constitue toujours une prise de position orientée³¹ : même la « neutralité » ou « l'objectivité » ne sont pas neutres³², puisqu'ils représentent un choix parmi d'autres possibles. Ainsi, l'univers du discours d'un énoncé, quel qu'il soit, traduit la *vision du*

26. Aux aspects stylistiques à proprement parler s'ajoute, éventuellement, la versification.

27. Le terme de *sujet* employé usuellement pour désigner ce dont parle un énoncé est ambigu dans son emploi. En effet, tantôt le terme de sujet désigne seulement le domaine concerné, tantôt il désigne, à la fois, le domaine concerné et la perspective d'étude. Par exemple, le sujet d'un devoir de français consacré au comique chez Molière, est présenté tantôt comme *un sujet sur Molière*, ce qui indique seulement le domaine concerné, tantôt comme *un sujet sur le comique de Molière*, ce qui indique, à la fois, le domaine concerné et la perspective d'étude. La confusion se fait aisément, car l'adjonction de l'indication de la perspective d'étude à celle du domaine concerné ne modifie pas le domaine concerné, mais précise seulement l'angle sous lequel il est étudié. Néanmoins, l'usage n'emploie guère les expressions *domaine concerné* et *perspective d'étude*, mais utilise couramment, avec le même sens, le terme de *thème*. Mais, comme ce terme est employé avec des sens différents, il est encore plus ambigu que celui de *sujet* et son emploi est souvent abusif, compte tenu des sens précis que possède, en principe, ce mot.

28. Le *sens symbolique* d'une proposition est la partie du sens propositionnel qui est constitué par le sens second, plus général, qui peut, éventuellement, s'ajouter au sens contextuel : dans ce cas, le sens contextuel peut être appelé sens littéral-contextuel.

29. Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Troisième partie, XV, 5, « De l'esclavage des nègres ».

30. Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, IV^e partie, lettre 17.

31. Ce fait explique que beaucoup voient dans la communication une action destinée à obtenir un résultat. Mais, en fait, cela est vrai de tout énoncé, oral ou écrit.

32. Il en va des énoncés comme des engagements politiques, comme l'a montré J.-P. Sartre à propos de l'engagement en littérature : cf. par exemple, *Situations, II*, Gallimard.

*monde*³³ de l'auteur de l'énoncé et se caractérise par ce qui peut être appelé son *orientation*, que la motivation³⁴ de l'auteur de l'énoncé soit volontaire ou involontaire, consciente ou inconsciente, honnête ou malhonnête³⁵. Elle correspond à ce qu'établit l'énoncé dans le cadre de la perspective d'étude, c'est-à-dire qu'elle indique la catégorie plus générale dans laquelle entrent les caractéristiques qui constituent l'univers du discours. Par exemple, les caractéristiques attribués à un personnage peuvent définir une orientation comme « un personnage raisonnable », ou, au contraire comme « un personnage passionné » ; de même la description d'une maison peut définir une orientation comme « une maison agréable », ou « une maison en ruines », ou « une maison luxueuse » ; un texte argumentatif sur la peine de mort peut avoir une orientation comme « la peine de mort est justifiée » ou « la peine de mort est injustifiée ». Cette orientation résulte non seulement du choix du domaine concerné et de la perspective d'étude, mais, et surtout, des caractéristiques effectivement attribuées par l'auteur de l'énoncé au domaine concerné dans le cadre de la perspective d'étude : ce qui peut être appelé les *caractéristiques définitives* est les caractéristiques effectivement attribuées au domaine concerné, qu'elles résultent des jugements ou du support informatif. Par exemple, du point de vue des informations, le fait que Voltaire, dans la « Remarque III » des *Lettres philosophiques*, affirme que l'explication par le péché originel n'a aucune valeur³⁶ constitue un élément essentiel de l'univers du discours, que cette opinion de Voltaire soit vraie ou fausse. Du point de vue de la mise en œuvre des informations, le fait qu'il recourt à des interrogations oratoires et à des formules interro-négatives tend à amener le lecteur à condamner Pascal. Au lieu d'être utilisée pour discréditer la pensée de Pascal, la même information, utilisée autrement, eût pu servir à montrer l'effort que Pascal faisait pour résoudre les problèmes métaphysiques : il apparaît que Voltaire, dans cette lettre, tente de

33. La vision du monde d'une personne est constituée par l'ensemble de ses idées sur le monde. Ainsi, l'idéologie d'une personne est constituée par l'ensemble des systèmes de pensée qui caractérise cette personne, notamment dans les domaines politiques et religieux : ils correspondent à des choix de valeurs, non à des nécessités scientifiques. Par exemple, les uns sont croyants, d'autres athées ; certains sont marxistes, d'autres libéraux ; certains sont rationalistes, d'autres non...

34. Ce qui peut être appelé la *motivation énonciative* de l'énoncé est constitué par les motivations de l'auteur qui sont à l'origine de la production de l'énoncé et de ses caractéristiques, notamment de son orientation, que ses motivations soient conscientes ou inconscientes, volontaires ou non. En effet, du point de vue psychologique, les différentes motivations qui caractérisent la *motivation énonciative* résultent, à la fois, de la volonté et des désirs conscients de l'auteur, et de ses désirs inconscients : il est donc préférable de parler de la *motivation énonciative* plutôt que d'utiliser le terme usuel d'*intention de communication* ou, pour les textes argumentatifs, de *visée argumentative*.

35. La vision du monde que présente un énoncé peut correspondre ou non à la pensée réelle de l'auteur. En effet, plus particulièrement, un auteur peut volontairement présenter une vision du monde qui n'est pas la sienne, par exemple pour induire en erreur son auditoire. De même, en raison de l'importance des facteurs inconscients, un auteur peut être sincère et offrir une vision du monde « honnête », mais qui ne correspond pas à la réalité : par exemple, dans une autobiographie, comme *Les Confessions* de J. J. Rousseau, l'auteur peut donner des événements une explication à laquelle il croit et qui peut être vraie à certains égards, alors que la cause réelle, qui lui demeure inconnue, peut être tout autre. Il est donc nécessaire, dans l'étude d'un énoncé d'identifier non seulement l'univers du discours, tel qu'il est constitué dans et par l'énoncé, mais aussi de rechercher les éléments qui permettent d'identifier un énoncé volontairement plus ou moins malhonnête ou les aspects inconscients d'un énoncé « honnête » : tel est l'un des aspects essentiels d'une *explication de texte* réelle. Par exemple, un *lapsus*, c'est-à-dire une erreur involontaire de l'auteur permet souvent de découvrir sa pensée réelle ; la prise en compte de la polysémie, notamment de la polysémie liée à l'homophonie, donne accès à l'inconscient de l'auteur de l'énoncé, ou, dans le cas d'un énoncé fictionnel, à l'inconscient du personnage concerné.

36. À moins que Voltaire, ce qui est le plus vraisemblable, ne comprenne pas que Pascal emploie, dans le domaine des sciences humaines, la même méthode que dans le domaine scientifique : formuler une loi générale qui rend compte de tous les cas particuliers, même si cette loi est, en elle-même, obscure. Par exemple, Newton (1645-1727) formula la loi de l'attraction universelle, selon laquelle tout se passe comme si les corps s'attiraient proportionnellement à leur masse et en raison inverse du carré de leur distance.

ruiner, pour privilégier la vie « sur terre », toute tentative métaphysique. De même, le simple fait de remplacer *le chat mange la souris* par *la souris est mangée par le chat* a comme conséquence que l'énoncé ne porte plus sur le chat, mais sur la souris. Ainsi, la vision du monde qui résulte d'un énoncé se définit par l'*objet orienté de l'énoncé*, c'est-à-dire par ce qui est usuellement appelé l'*idée générale*³⁷ de l'énoncé, et, pour chacune des parties qui le composent, par l'*objet orienté de cette partie*, c'est-à-dire par ce qui peut être appelé l'*idée principale* de la partie. Par exemple, pour le texte de Montesquieu consacré à l'esclavage³⁸, l'idée générale pourrait se formuler sous la forme *Montesquieu réfute les arguments en faveur de l'esclavage* ou, puisque cette réfutation des arguments en faveur de l'esclavage équivaut à une condamnation de l'esclavage, *Montesquieu condamne l'esclavage*. De même, l'idée générale de l'extrait³⁹ des *Rêveries* où J. J. Rousseau évoque les promenades qu'il faisait lors de son séjour à l'île de Saint-Pierre pourrait se formuler sous la forme de la proposition *le bonheur de J. J. Rousseau est lié au sentiment de l'existence*. De même, l'idée générale de l'extrait de *La Nouvelle Héloïse* où J. J. Rousseau évoque la promenade sur le lac de Julie et de Saint-Preux pourrait se formuler sous la forme de la proposition *Julie et Saint-Preux continuent à s'aimer*. Dans le cas d'un texte qui comporte une valeur symbolique, l'idée générale est double : elle porte, d'une part, sur le sens littéral-contextuel, et d'autre part, sur le sens symbolique. Par exemple, dans l'extrait de *Les plaisirs et les jours* où Proust évoque une scène portuaire, l'idée générale du sens littéral contextuel pourrait se formuler sous la forme de la proposition *transfiguration poétique d'une scène portuaire banale*, et l'idée générale de la valeur symbolique sous la forme de la proposition *la création esthétique est la contrepartie d'une vie difficile*.

Ainsi, puisqu'un énoncé est un ensemble de propositions unis par des rapports grammaticaux, c'est-à-dire un ensemble de jugements unis par des rapports sémantiques véhiculés par un support informatif, un énoncé institue un univers du discours, qui est issu de l'interaction des jugements et du support informatif. Il en résulte trois conséquences. D'une part, l'univers du discours institué par l'énoncé comprend deux composantes, la *suite des idées* et la *composante adjectivale*. D'autre part, l'univers du discours se caractérise par le domaine concerné, la perspective d'étude et l'orientation. Enfin, il se définit par les caractéristiques effectivement attribuées au domaine concerné, qu'elles résultent des jugements et des rapports qui les unissent, c'est-à-dire de la *suite des idées*, ou du support informatif, c'est-à-dire de la *composante adjectivale* : ce qui peut être appelé les *caractéristiques définitives* sont les caractéristiques qui définissent le domaine concerné. En conséquence, la prise de connaissance d'un énoncé se traduit par un effet sémantique, c'est-à-dire par l'établissement de l'univers du discours institué par l'énoncé : établir l'univers du discours de l'énoncé consiste à identifier les *caractéristiques définitives* et à identifier l'*orientation* qui en résulte, c'est-à-dire l'idée générale de l'énoncé.

³⁷. Comme la *thèse* d'un énoncé indique la proposition qui est justifiée par des arguments et que l'*idée générale* indique l'orientation de l'énoncé du point de vue sémantique, il peut arriver que, dans certains textes argumentatifs, notamment s'il s'agit d'un extrait, l'idée générale de l'énoncé, c'est-à-dire l'orientation du développement, ne se confonde pas avec la thèse, mais développe seulement une partie des arguments utilisés pour justifier la thèse de l'énoncé : dans ces textes où la thèse ne se confond pas avec l'idée générale, la vision du monde se caractérise, à la fois, par l'idée générale et par la thèse.

³⁸. Comme le texte est ironique, ce texte est une réfutation des arguments en faveur de l'esclavage : l'orientation réelle de la perspective d'étude est en fait, en raison de l'ironie, la réfutation des arguments en faveur de l'esclavage.

³⁹. Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, V^e Promenade.

Mais, en raison même de la nature de l'esprit humain, l'ensemble des phénomènes qui caractérisent la prise de connaissance d'un énoncé ne se limite pas à un effet sémantique, c'est-à-dire à l'élaboration d'un sens. En effet, en raison de la nature même des phénomènes psychiques et de leur interaction⁴⁰, l'effet sémantique s'accompagne d'un effet impressif, c'est-à-dire du ressentiment⁴¹ d'impressions affectives ou intellectuelles : par exemple, un énoncé peut donner l'impression de décrire le réel, susciter le rire, ou provoquer la naissance d'une émotion. Ce qui peut être appelé les *caractéristiques impressives* d'un ensemble de propositions est constitué par les caractéristiques de l'énoncé qui déterminent le type d'impression que cet ensemble de propositions est susceptible de provoquer chez celui qui en prend connaissance, par exemple un lecteur ou un spectateur. Ainsi, la scène 4 de l'acte I^{er} du *Tartuffe* de Molière est susceptible de provoquer le rire, parce qu'elle présente des caractéristiques qui sont rangées dans la catégorie « comique » : de fait, cette scène présente, entre autres, un effet comique, traditionnellement rangé dans la catégorie « comique de farce », dû à la répétition de « Et Tartuffe ? ». Par ailleurs, l'effet sémantique et l'effet impressif peuvent s'accompagner d'un effet esthétique, c'est-à-dire de la formulation d'un jugement sur la beauté de l'énoncé. Comme l'effet sémantique, les caractéristiques impressives et le jugement esthétique résultent, en proportion variable, des jugements et du support informatif qui les véhiculent.

Mais s'il est vrai que la prise de connaissance d'un énoncé suscite trois sortes d'effet, l'élaboration d'un sens, le ressentiment d'une impression et un jugement esthétique, la réalité de ces effets, pour une personne donnée, à un moment donné et en un lieu donné, peut être de nature objective ou subjective, consciemment ou non. En conséquence, il convient de distinguer dans l'étude d'un énoncé ce qui est de nature objective, c'est-à-dire ce qui relève de l'énoncé, et ce qui est de nature subjective, c'est-à-dire ce qui ne relève pas de l'énoncé, ce qui conduit à répartir les effets produits par la prise de connaissance d'un énoncé en trois classes, non selon leur nature, mais selon qu'ils résultent de la réalité objective que constitue l'énoncé ou qu'ils traduisent une subjectivité pour laquelle le texte n'est plus qu'un prétexte. En conséquence, ce qui peut être appelé l'*effet projectif* correspond à l'élaboration d'un sens

40. Les phénomènes psychiques sont les phénomènes qui résultent du fonctionnement du cerveau : bien qu'ils soient des phénomènes immatériels, comme une pensée ou un sentiment, ils sont simplement l'effet du fonctionnement physico-chimique des cellules du cerveau, les neurones, et peuvent s'accompagner de réactions corporelles, comme une accélération des battements du cœur dans le sentiment de peur, ou être à l'origine d'un comportement, comme le fait de se déplacer après avoir pris la décision d'aller quelque part, ou de chercher la solution d'un problème. Les phénomènes psychiques sont classés en trois catégories selon leur nature, auxquelles s'ajoute le phénomène de la conscience : les phénomènes intellectuels, les phénomènes affectifs et les phénomènes actifs. Les phénomènes intellectuels sont les phénomènes cognitifs, c'est-à-dire ceux qui concernent la connaissance. Les phénomènes affectifs, liés à la présence ou à l'absence de certains produits chimiques, sont les phénomènes qui concernent les états agréables ou désagréables, que la cause en soit physique ou morale : ils comprennent des états surtout passifs, les sentiments et les émotions, et des états dynamiques qui poussent l'homme vers quelque chose, les inclinations et les passions. Les phénomènes actifs, ou moteurs, sont les phénomènes qui portent l'homme à l'action physique ou intellectuelle : les uns sont involontaires, comme le réflexe ; les autres sont considérés comme volontaires, comme les prises de décision. L'activité psychique dépend du principe de plaisir, qui pousse chacun à satisfaire des désirs, et du principe de réalité, qui amène à prendre conscience des contraintes du réel. D'une façon générale, les phénomènes intellectuels, qui permettent la connaissance, sont en interaction avec les phénomènes affectifs, tel un sentiment. La *conscience* est le fait que le sujet connaissant, c'est-à-dire la personne considérée, pose comme distinct de lui ce dont il a connaissance : conscience du monde extérieur, conscience de sa situation dans le monde, conscience de son corps et des phénomènes psychiques.

41. Le mot *ressentiment* désigne, en un sens aujourd'hui vieilli, le fait d'éprouver, de ressentir.

et au ressentiment d'une impression de nature subjective ; ce qui peut être appelé le *jugement esthétique*, qui est, à la fois, de nature objective et de nature subjective, à l'appréciation sur la beauté du texte ; ce qui peut être appelé la *lecture* du texte, à l'élaboration d'un sens et au ressentiment d'une impression de nature objective.

Par définition, ce qui peut être appelé *l'effet projectif* est la totalité des effets subjectifs produits par un texte, c'est-à-dire des effets qui résultent de la seule subjectivité du lecteur, qui transforme le texte en prétexte. Comme l'énoncé, en dehors du jugement esthétique, se caractérise par deux sortes d'effets, un effet sémantique et un effet impressif, l'effet projectif, qui est le pendant de la lecture dans le domaine de la subjectivité, comprend deux composantes, une composante sémantique et une composante impressive : la caractéristique commune de ces deux composantes, qui les distingue de la *lecture*, est le fait qu'elles ne sont pas compatibles avec la réalité de l'énoncé, du point de vue sémantique ou du point de vue du support informatif. La *composante projective sémantique* comprend deux éléments : ce qui peut être appelé les *projections prétextatives* et ce qui peut être appelé les *projections interprétatives*. Les projections prétextatives prennent prétexte d'un élément du texte, issu de la suite des idées ou du support informatif, pour créer un sens qui ne fait pas partie du sens de l'énoncé. Par exemple, des connotations⁴² non socialisées peuvent éventuellement s'attacher au signifiant ou au signifié d'un signe linguistique. Ainsi, le signifiant [Florence] de la ville italienne évoquait, pour J.-P. Sartre, une jeune fille du prénom de Florence. Les *projections interprétatives*, elles, sont les interprétations de l'univers du discours qui ne sont pas cohérentes avec la réalité textuelle, telles certaines interprétations symboliques. La *composante projective impressive* est constituée soit d'une impression de plaisir ou de déplaisir, soit par le fait de donner au texte un contenu impressif qui n'est pas cohérent avec la réalité textuelle. Ainsi, pour des raisons diverses, souvent inconscientes, tel ou tel lecteur peut trouver du plaisir ou du déplaisir à la lecture de tel ou tel récit ; un autre, par excès d'imagination par exemple, peut prêter à un énoncé un contenu impressif qui ne repose sur aucune réalité objective, ou qui repose sur une interprétation plus ou moins forcée, par exemple trouver dans tel texte un aspect comique qu'il ne comporte pas dans sa réalité textuelle. En conséquence, l'étude d'un énoncé exclut, par nature, l'effet projectif, puisqu'il n'est pas dû, en réalité, à l'énoncé, mais à la subjectivité de la personne.

Comme tout objet, un texte peut donner lieu à un *jugement esthétique*, c'est-à-dire à une appréciation sur la beauté : ce jugement esthétique, dont la nature précise est inconnue, résulte, dans l'état actuel des connaissances, de facteurs objectifs et de facteurs subjectifs. Mais l'application du jugement esthétique à une oeuvre littéraire ne va pas sans poser un problème. En effet, une oeuvre littéraire n'est pas un objet comme les autres objets, ni une oeuvre d'art comme le sont les oeuvres d'art d'un autre domaine, telle une sculpture ou une peinture. De fait, à la différence des objets et des oeuvres d'art, le matériau de l'oeuvre littéraire, c'est-à-dire les signes linguistiques et les structures syntaxiques ne sont pas un matériau dépourvu de sens : alors qu'une couleur ou un son ne sont pas, en eux-mêmes, porteur de sens, les signes linguistiques et les structures syntaxiques sont, par nature, l'expression d'un signifié, ce qui a comme conséquence que le texte s'adresse essentiellement à l'intelligence : qu'est-ce qu'un beau texte ? un texte bien écrit ?... En conséquence, l'appréciation esthétique, pour importante qu'elle soit, doit être soigneusement distinguée de la *lecture* de l'oeuvre : elle peut constituer un prolongement de la *lecture*, mais elle ne saurait être mise sur le même plan.

⁴². Comme les connotations non socialisées relèvent de la pure subjectivité, elles font partie du contenu projectif, non de la lecture du texte.

Par contre, la *lecture* d'un énoncé est constituée par l'ensemble des effets, sémantiques et impressifs, qui résultent, ou peuvent résulter⁴³, pour celui qui en prend connaissance, de la réalité objective que constitue l'énoncé, en ce qui concerne son contenu sémantique comme en ce qui concerne le support informatif qui le véhicule. Ainsi, pour identifier la férocité des conquérants, dans le poème du même nom de José-Maria de Hérédia⁴⁴, il faut identifier, par exemple, du point de vue sémantique, le fait qu'ils partent « ivres d'un rêve héroïque et brutal », et, sur le plan du support informatif, que « ivres » est mis en valeur parce que ce terme constitue une mesure monosyllabique, ce qui en allonge la durée de prononciation ; que « brutal » est mis en valeur par sa position à la rime et qu'il constitue une rime masculine, d'autant que la rime lie ce terme à « natal », ce qui suggère une dureté naturelle chez ces hommes. De même, que ce poème puisse donner l'impression d'être, à certains égards, un poème réaliste, résulte du fait que, sémantiquement, il évoque des réalités matérielles et la vie quotidienne, et que, sur le plan du support informatif, il emploie de termes techniques.

Mais l'étude de l'énoncé, c'est-à-dire, notamment, l'identification des caractéristiques définitoires et l'identification des caractéristiques impressives, se heurte à une difficulté majeure. En effet, alors que, dans les autres disciplines, l'objet d'étude est immédiatement présent à l'esprit, même si cette présence passe par l'intermédiaire d'une machinerie complexe, dans les études littéraires, l'objet d'étude doit être élaboré avant d'être étudié, et non pas seulement délimité. En effet, ce qui est fourni est une suite de signes linguistiques, sur une feuille ou un écran, alors que l'énoncé est un ensemble de jugements unis par des rapports sémantiques véhiculés par un support informatif, dont les caractéristiques sont en interaction avec les jugements. Aussi, même si l'élaboration complète de l'objet d'étude se réalise au cours de l'étude de l'énoncé, est-il nécessaire que l'étude proprement dite soit précédée d'une étape préliminaire, traditionnellement appelée « prise de contact », qui consiste, d'une part, dans une interprétation linguistique élémentaire de la suite des signes linguistiques, pour établir, partiellement au moins, les jugements et les rapports sémantiques qui les unissent, c'est-à-dire la composante informative⁴⁵, et, d'autre part, dans l'identification des

43. La lecture d'un énoncé dépend de l'univers de discours dans lequel se trouve celui qui en prend connaissance. Quand cet univers de discours est différent de celui dans lequel il a été produit, ce qui est le plus souvent le cas dans les études littéraires, la distance historique entre la production et la lecture d'un énoncé pose toujours des problèmes de compréhension, ne serait-ce que linguistiques. L'univers de discours qui caractérise la prise de connaissance d'un énoncé présente une double spécificité. D'une part, les contraintes rhétoriques n'y jouent pratiquement aucun rôle, et, d'autre part, dans la situation d'énonciation, qu'il vaudrait mieux appeler *situation de réception*, s'ajoute, éventuellement, un nouveau facteur, l'*horizon d'attente*. Ce que l'usage appelle un *horizon d'attente* est constitué par ce que celui qui prend connaissance d'un énoncé attend, consciemment et, parfois, inconsciemment, d'une oeuvre, c'est-à-dire par ce qu'il recherche, ce qu'il espère ou désire trouver dans une oeuvre. Néanmoins, d'une part, un lecteur n'a pas nécessairement un horizon d'attente, surtout précis, d'autre part, le fait qu'un lecteur ait un horizon d'attente est susceptible de perturber profondément sa prise de connaissance de l'énoncé : ainsi s'expliquent nombre de contenus projectifs et nombre « d'aveuglements » sur l'énoncé, voire des fautes de lecture, qui amènent à prendre un mot pour un autre, par exemple. D'une façon générale, dans la mesure où les effets produits par un texte dépendent de l'univers de discours qui caractérise celui qui en prend connaissance, tel lecteur, à tel moment et en tel lieu, peut ne pas prendre conscience de tel ou tel effet sémantique ou impressif, notamment pour des raisons d'ordre psychologique, conscientes ou inconscientes.

44. Le nom *Hérédia* est le plus souvent orthographié *Heredia*.

45. Cette interprétation linguistique élémentaire sera précisée, complétée, voire rectifiée, au cours de l'établissement définitif de la composante informative de la suite des idées.

caractéristiques patentes du support informatif⁴⁶, notamment des tropes, puisqu'ils déterminent une partie de la composante informative.

Ainsi, puisque tous les effets objectifs qu'un énoncé est susceptible de produire sur celui qui en prend connaissance constituent ce qui peut être appelé la *lecture* de l'énoncé, la cohérence impose qu'une explication de texte consiste dans l'établissement de cette lecture. Par nature, la lecture d'un énoncé comprend trois composantes. La première composante est l'univers du discours⁴⁷ que crée un énoncé, suite des idées et composante adjonctive : elle permet d'établir ce que dit un énoncé. La deuxième composante est ce qui peut être appelée la *composante référentielle*⁴⁸ : elle permet de donner un contenu référentiel à l'univers du discours. La troisième composante est ce qui peut être appelée la *composante interprétative* : elle consiste, d'une part, à identifier les caractéristiques définitoires et impressives de l'énoncé, et, d'autre part, à le mettre en perspective, ce qui permet, à la fois, d'établir la spécificité intrinsèque de l'énoncé et sa spécificité par rapport à son environnement. Ainsi, la composante interprétative comprend elle-même deux composantes : la *caractérisation* et le *positionnement*. La caractérisation comprend trois éléments : les caractéristiques définitoires, les caractéristiques impressives et, pour un extrait d'un ensemble, la caractéristique extrinsèque que constitue la *valeur structurale* du passage étudié, c'est-à-dire son rôle par rapport à l'ensemble dont il fait partie. Ce qui peut être appelé le *positionnement* de l'énoncé est constitué par la mise en perspective de l'énoncé par rapport à des éléments extérieurs à l'énoncé, c'est-à-dire par l'identification des ruptures et des continuités par rapport aux événements, notamment aux textes, qui sont antérieurs, contemporains ou postérieurs. L'établissement de la composante interprétative constitue donc une étude objective de l'énoncé. En effet, l'établissement des caractéristiques définitoires permet d'établir l'effet sémantique objectif qu'est susceptible de produire un énoncé, notamment son orientation ; l'établissement des caractéristiques impressives permet d'établir l'effet impressif objectif qu'est susceptible de produire un énoncé : ces deux effets résultent, pour une part variable selon les énoncés, d'une part, de l'univers du discours et de son complément que

46. L'identification complète des caractéristiques du support informatif se réalise au cours de l'étude de l'énoncé, notamment lors de l'établissement de la composante adjonctive et des caractéristiques définitoires et impressives.

47. L'univers du discours et, éventuellement, les modalités d'énoncé.

48. Ce qui peut être appelé la *composante référentielle* de la lecture est constitué par la partie du contenu sémantique qui correspond au référentiel de l'énoncé, c'est-à-dire au monde réel ou imaginaire qui est évoqué dans l'énoncé. Elle porte fondamentalement sur trois domaines : les allusions historiques, la compréhension référentielle des réalités évoquées et les sources. En effet, puisqu'un signe linguistique désigne un concept, c'est-à-dire une classe d'objets et que la mise en oeuvre du code de la langue dans la parole consiste à actualiser des éléments du code, c'est-à-dire à donner une valeur référentielle effective, comment le sens d'un énoncé ne serait-il pas, en dernière instance, son contenu référentiel, quelle que soit, par ailleurs, l'identification effective du sens que réalise un lecteur ou un auditeur ? Dans le cas où l'énoncé est un énoncé fictionnel, qui décrit, par définition, un univers imaginaire, l'énoncé ne peut être dit ni vrai, ni faux, puisque l'énoncé n'a pas de référentiel : un énoncé qui ne possède pas de référentiel en dehors de lui-même, c'est-à-dire qui constitue, comme les oeuvres de fiction, son propre référentiel, est dit *autoréférentiel* ou *autotélique*. Néanmoins, dans ce cas, il est possible d'apprécier, non la vérité de l'énoncé, mais la possibilité que ces éléments ont de pouvoir exister dans le réel, leur « faisabilité », c'est-à-dire, pour l'essentiel, les principes qui régissent le fonctionnement matériel et psychologique de l'univers institué par le discours. Par exemple, Harpagon, le héros de *L'Avare* de Molière n'existe pas, mais il existe des avares ; Madame de Clèves, l'héroïne créée par Madame de La Fayette, n'existe pas, mais la passion qui l'anime et les comportements qui en résultent existent ; les armes des conjurés de *La Condition Humaine* de Malraux n'existent pas, mais il existe des mitrailleuses et des revolvers. Ainsi, un énoncé qui décrit un univers fictif, mais analogue à celui du réel, sera dit *réaliste*.

constitue la composante référentielle, et, d'autre part, des caractéristiques du support informatif. L'établissement de la valeur structurale et du positionnement permet d'apprécier l'importance de l'énoncé par rapport à son environnement. Ainsi, à proprement parler, l'explication de texte consiste à établir la composante interprétative de la lecture d'un énoncé : une fois la composante interprétative établie, il devient possible de formuler un jugement esthétique sur l'ensemble du texte ou sur certains de ses éléments, plus ou moins justifié.